

COMMUNE de SAINT AVIT- CCAS

04 75 68 63 31 – mairie@saint-avit-drome.fr

Site internet communal : www.saint-avit-drome.fr

Aides aux familles

AIDE A LA GARDE DES ENFANTS - 3ans par une assistante maternelle agréée

*Aide en complément de l'aide à l'emploi d'une assistante maternelle de la CAF.
Cette aide est en fonction des revenus et varie de 30% à 50% de 3€/h avec un plafond de 10h par mois. Elle est versée par trimestre pour un ou plusieurs enfants.*

Pièces à fournir lors de la demande :

- justificatif fiscal +RIB + Relevé imposition
- montant établi à l'assistante maternelle



AIDE A LA PRATIQUE SPORTIVE, MUSICALE ET CULTURELLE

Participation aux voyages scolaires De 3 à 20 ans révolus



Selon les ressources du foyer, l'aide rembourse une partie de la dépense. Plusieurs adhésions et inscriptions possibles.

Le montant des adhésions cumulées ne peut dépasser un plafond annuel individuel de 200€.

Dépôt des demandes avant le 30 Novembre ou 30 avril.



Pièces à fournir lors de la demande :

- justificatif fiscal+RIB +relevé imposition
- facture de l'adhésion

AIDE A LA FORMATION, A L'AMELIORATION DES COMPETENCES PERSONNELLES



De 16 à 25 ans révolus



La formation doit être d'une durée minimum de 1 semaine. Le dossier sera étudié par les membres du CCAS.

Il sera appliqué un taux de 50% sur une facture plafonnée à 1500€.

Pièces à fournir lors de la demande :

- formulaire d'inscription à l'organisme de formation + RIB de l'organisme
- justificatif de paiement

AIDE AU BAFA de 17 à 27 ans révolus

Sur la totalité du montant après déduction CAF, comités d'entreprises ou autres organismes par un 1^{er} versement après la session de formation générale et 2nd versement après la session d'approfondissement

Pièces à fournir lors de la demande :

- formulaire d'inscription de l'organisme + RIB de l'intéressé
- formulaire d'aide de la CAF, comités d'entreprises ou autres Organismes
- justificatif de paiement



AIDE SOCIALE

Prise en charge partielle des factures

de Eau, EDF, chauffage, loyer, cantine, pension, demi-pension

Prise en charge d'heures d'aide à domicile et travailleuses familiales

Pour les conditions d'attribution des aides, se renseigner auprès de la mairie

AIDE AU PERMIS

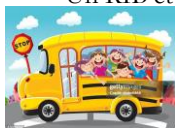
De 15 à 25 ans (montant attribué selon statuts du CCAS)

- justificatif d'inscription à une auto-école (devis) + facture + RIB de l'organisme
- justificatif de réussite du code de la route



AIDE AU TRANSPORT (de la 6^{ème} à la Terminale)

- Un RIB et la facture pour l'année scolaire en cours



—PORTE DE—
DromArdeche
communauté de communes

RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS

Votre contact : 04.75.03.17.37

relais.assmat@portededromardeche.fr

Pôle de renseignements sur le Service Petite enfance (Crèche) – Enfance (CLSH)- Jeunesse

AIDE AU PERMIS Communauté de Communes

04.75.23.45.65

COVOITURAGE avec l'application BlaBlaCar Daily